

Synthèse des comptes rendus

2023

UNIS
POUR LES
FAMILLES

SOMMAIRE

- 3** Qu'est ce que la représentation familiale ?
Votre mission de représentant des familles
Méthodologie
- 4** Les mandats de représentation familiale en 2023
- 6** La représentation familiale à l'Udaf en 2023
Synthèse des comptes-rendus des mandats
- 8** Représentant en centre communal d'action sociale
- 10** Représentant en santé
- 12** Représentant en conseil de famille des pupilles de l'Etat
- 13** Représentant en commission d'agrément en vue d'adoption
- 14** Représentant en caisse d'allocations familiales
- 16** Représentant "logement"
- 18** Conclusion
Ressources
- 19** Lexique

Qu'est ce que la représentation familiale ?

L'ordonnance du 3 mars 1945 confère aux Udaf la mission de : *« représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ».*

C'est une mission des plus importantes, puisqu'il incombe à l'Udaf de faire connaître les besoins et préoccupations des familles mais également de contribuer aux orientations de la politique familiale et participer à l'élaboration des schémas départementaux et régionaux.

Votre mission de représentation des familles

L'Udaf vous mandate à ce titre vous avez pour mission de représenter et défendre l'intérêt de toutes les familles dans leur diversité.

Vos interventions au sein des instances engagent l'Udaf, c'est pourquoi vous devez vous préparer et vous informer en amont. Vos positionnements doivent s'appuyer sur l'instance qui vous mandate, soit l'Udaf du Nord.

Méthodologie

Cette synthèse est issue des comptes rendus de mandat réalisés par les représentants familiaux. Nous y recueillons des expressions sur :

- Les enjeux liés à la politique familiale abordés dans les instances ;
- Les difficultés potentielles rencontrées ;
- Les valeurs défendues au sein des représentations.

Les comptes rendus de mandat sont des outils précieux qui nous permettent de vous accompagner au mieux dans l'exercice de vos représentations. Ces données récoltées sont essentielles à l'analyse de vos représentations et des enjeux qui en découlent (politique familiale, évolution des politiques publiques...).

L'analyse des comptes rendus de mandat a été complétée par de la documentation relative au rôle des différentes représentations.



Les propos exprimés en italique repris dans les pages suivantes sont des expressions issues des comptes rendus de mandat.

Les mandats de représentation familiale en 2023

427 mandats de représentants familiaux, portés par **271** bénévoles.

Prestations - droits des familles

Action sociale	Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
Prestations	Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF)
Prestations	Mutualité Sociale Agricole (MSA)
Droits des familles	Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)

Parentalité - enfance - éducation

Education jeunesse	Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
Protection de l'enfance	Conseils de Familles des Pupilles de l'Etat
Protection de l'enfance	Commission d'Agrément en vue d'Adoption

Cohésion sociale - vulnérabilité

Protection droits des personnes	Commission Départementale d'agrément à titre individuel des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.
Cohésion sociale	Bureau d'Aide Juridictionnelle
Cohésion sociale	Conseil de Juridiction du Tribunal Judiciaire de Lille
Cohésion sociale	Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

Consommation - budget - économie - ESS

Economie	Commission Adhoc Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) - Bergues
Economie	Comité local des Usagers de la Préfecture du Nord
Economie	Conseil de Concertation de Lille (CCL)
Economie	Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
Vie associative	Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)
Emploi	Jury Départemental chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire.
Consommation budget	Commission d'Examen des Situations de Surendettement

Logement - environnement - transport

Logement	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Logement	PACT du Cambrésis
Logement	Représentation dans les Offices Publics de l'Habitat (OPH)
Logement	Formations Spécialisées du CODERST, chargées de l'examen des déclarations d'insalubrité
Logement	Commissions Départementale de Coordination des Actions Prévention des Expulsions (CCAPEX)
Logement	Commission Départementale de Médiation DALO
Environnement	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
Environnement	Conseil de développement de la porte du Hainaut
Environnement	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la MEL
Environnement	Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIDEN-SIAN (Eau et assainissement), du SMICTOM
Transports	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP (Programme Local de Prévention des déchets ménagers) de la MEL
Transports	Comité des Partenaires de la Mobilité de la MEL
Transports	Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (T3P)
Transports	Commission Départementale de la Sécurité Routière et 2 sections : agrément des gardiens de fourrière - épreuves et compétitions sportives)
Transports	Service Public de l'Education Routière et du Permis de Conduire (SPERPC)

Santé - handicap - vieillesse

Santé	Conseil de Surveillance des Etablissements de Santé (CS)
Santé	Comité directeur polyclinique Grande Synthe
Santé	Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)
Santé	Commission des Usagers (CDU)
Santé	Commission de l'Activité Libérale des Etablissements Publics de Santé (CAL)
Santé	Conseil Territorial de Santé (CTS)
Santé	Représentation des Usagers Comité de Coordination de lutte contre le VIH et les IST (COREVIH)
Santé	Commission de Conciliation et d'Indemnisation des Accidents Médicaux (CCI)
Santé	Comité de Protection des Personnes Nord-Ouest IV (CPP)
Santé	Conseil de la Vie Sociale (CVS – Ehpad « La Rhonelle »)
Santé	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
Vieillesse - autonomie	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) – Formation Personnes Handicapées
Vieillesse - autonomie	Commission Consultative de Retrait des Agréments d'Accueil Familial (CCR) pour les personnes en situation de handicap
Handicap	Commission Communale d'Accessibilité (CCA) - La Madeleine

La représentation familiale à l'Udaf en 2023

200
Comptes rendus

46%
Taux de retour

6 107, 50
Heures de bénévolat



64%
Femmes

36%
Hommes

82%
des représentants
ont plus de 60 ans*

* parmi les représentants ayant retourné leur compte rendu de mandat

Synthèse des comptes rendus de mandat

Le présent document s'appuie sur les retours obtenus via les comptes-rendus de mandat. Trois volets en découlent :

Causes défendues dans l'intérêt des familles :

Les représentants sont **témoins de la mise en œuvre des politiques publiques**, et constatent leurs évolutions. Selon les instances, ils participent activement à son élaboration et ses déclinaisons. Ils peuvent avoir une voix délibérative ou consultative. Ils prennent part aux décisions relatives à de nombreux sujets et usent largement de leur pouvoir d'alerte, sur les questions de représentativité des familles. Différents sujets exprimés :

- *Accompagnement dans la santé jusqu'à la fin de vie ;*
- *Accompagnement des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie ;*
- *Besoins fondamentaux des enfants ;*
- *Etude des situations familiales de plus en plus précaires ;*
- *Respect de l'environnement ;*
- *Implantation d'entreprises dans les zones blanches ;*
- *Veille à la sauvegarde du pouvoir d'achat des familles, à l'unité des familles. Recherche de solutions tendant à améliorer la condition de vie des familles dans le besoin.*

Observations / difficultés rencontrées dans l'exercice de la représentation :

Les comptes rendus de mandat sont l'occasion pour nos représentants **d'exprimer leurs ressentis**. Pour la grande majorité d'entre eux, ils font part d'une *bonne écoute* et évoquent *la bonne ambiance* dans les instances de représentation.

La fonction de représentant familial est majoritairement bien appréhendée, elle donne lieu à des évolutions des pratiques dans les structures grâce *aux débats intéressants et fructueux*.

Au sein de certaines instances, nos représentants témoignent du *manque de marge de manœuvre* tandis que d'autres soulignent *la volonté d'améliorer les choses* pour les familles.

Ressenti sur la politique familiale et ses évolutions :

Nos représentants familiaux se **situent au plus proche du terrain**, et par conséquent des familles. Ils sont les premiers témoins des évolutions et des difficultés qu'elles peuvent vivre.

Tout comme en 2022, les représentants témoignent de *l'intérêt de l'Udaf de siéger* dans ces différentes instances puisqu'ils disposent d'une *vision globale* des situations familiales.

Les représentants abordent différents pans de la politique familiale et ils en constatent l'évolution.

Il est fondamental d'appréhender les réalités de vie des familles pour faire évoluer les politiques familiales et les métamorphoser. Un constat est partagé par nos représentants, celui d'une *précarité* grandissante pour les familles, et d'une *réduction de certains acquis*. De ce fait, nos représentants militent pour améliorer le quotidien des familles sous de nombreux aspects :

- *Se battre pour éviter les déserts médicaux ;*
- *Vérifier la recevabilité des dossiers de surendettement ;*
- *Amélioration de l'accessibilité des services de la préfecture ;*
- *Analyser des dossiers de demande d'aide juridictionnelle ;*
- *Garantir la fluidité des parcours de soins et de vie*
- *Octroyer des aides exceptionnelles (aide au permis de conduire, bon alimentaire, énergie...).*

Une représentante en commission de surendettement évoque les avancées et interpelle sur l'importance de **continuer** à défendre les intérêts des familles face aux situations qui se complexifient :

“ Il y a des avancées mais il faut continuer car le pouvoir d'achat des familles ne cesse de se dégrader. Il y a une légère augmentation du nombre de dossiers de surendettement cette année, mais pas de hausse élevée, peut-être due aux différents coups de pouce de l'Etat, à la généralisation des points conseil budget, et à l'encadrement des crédits...”

Les représentants déplorent l'évolution d'une politique familiale qui tend à devenir une politique sociale. La politique sociale est un moyen d'aborder des sujets familiaux sous un prisme un peu réducteur :

- *Sentiment que la politique familiale a progressivement laissé place à une politique sociale ;*
- *Glissement d'une politique familiale universelle vers une politique purement sociale.*

Représentants en centre communal d'action sociale

185 représentants en CCAS

Soit **43%** des mandats exercés.

Le CCAS exerce un rôle de service social de proximité auprès des habitants de la commune. Le CCAS est dirigé par le maire de la commune, et administré par un conseil d'administration, au sein duquel siègent nos représentants familiaux. Leur rôle principal consiste à **définir les orientations de la politique sociale de la commune**.

Le conseil d'administration du CCAS est composé d'élus municipaux, de membres d'associations (lutte contre les exclusions, personnes en situation de handicap, retraités et personnes âgées), et d'un représentant de l'Union départementale des associations familiales. De ce fait, nos représentants familiaux y **occupent une place importante et spécifique**.

“ *Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du CCAS.* ”

En conseil d'administration, les représentants abordent notamment les questions budgétaires. Le processus *d'analyse et de vote des budgets du CCAS* est important, il permet aux représentants **de défendre l'intérêt des familles en veillant à ce que les activités financées correspondent à leurs besoins**. De nombreux aspects techniques peuvent aussi être abordés : *gestion immobilière, recrutement...*

“ *Le CCAS a vraiment le souci des personnes les plus vulnérables sur son territoire et en prend soin à la mesure de son budget et de la politique de la ville.* ”

Périodiquement, les CCAS réalisent une *analyse des besoins sociaux**. En d'autres termes, c'est une étude socio-démographique, une photographie du profil social des habitants de la commune. Les représentants disposent de *l'analyse des besoins sociaux* qui est présentée et débattue en conseil d'administration pour définir les grandes orientations de **la politique déployée par le CCAS**.

*Une fois à chaque mandat en moyenne.

Nous pouvons noter la **diversité des publics accompagnés, et la multiplicité des problématiques traitées** au sein des CCAS. Une fois de plus cette année, les représentants familiaux témoignent des réalités de vie des *familles monoparentales* qui sont plus touchées par la précarité, également, de la diversité des profils sociaux traversant des difficultés : *les aînés, les migrants, les jeunes*.



Très gros soutien aux familles monoparentales en difficulté. Conscience de l'existence de familles pauvres, surtout chez les aînés et les migrants, ainsi que des difficultés grandissantes chez les jeunes, parmi une population pourtant globalement dotée de revenus moyens corrects.
Recherche effective de lien social.



Afin de pallier ces problématiques, les CCAS apportent une aide tangible aux publics en difficulté :

- *portage de repas aux personnes âgées*
- *aides aux étudiants*
- *bons pour l'achat de nourriture dans les commerces locaux*
- *actions de prévention*
- *aide au paiement des cartes culture*

Dans certains cas exceptionnels, les CCAS peuvent **dispenser une aide sociale aux familles**. Cette aide sociale est octroyée lorsqu'aucune autre solution n'a pu être trouvée. Ce type d'aide ponctuelle est le plus souvent nommé par nos représentants : *secours exceptionnel*.

Les familles peuvent se voir accorder des aides de différentes natures : *bon d'achat alimentaires, aides au paiement des factures énergétiques*.

Ces aides révèlent les difficultés face à la baisse du pouvoir d'achat des familles qui perdure au cours de l'année 2023.

De surcroît, les CCAS ont pour mission d'assister des personnes de tous âges, y compris les jeunes en octroyant parfois des *aides pour l'obtention de leur permis de conduire*.



La politique sociale en faveur des familles et des seniors, demeure à mes yeux, la priorité que je défends au sein de ces instances.



Dans une **logique préventive** les CCAS œuvrent à mettre des dispositifs en place. Les problématiques qui touchent les personnes âgées sont évoquées.

Différentes initiatives sont envisagées telles que la *semaine bleue*, la prévention face à *l'isolement des personnes âgées*, la mise en place de temps intergénérationnels, le *transport gratuit (...)* dans la commune pour les seniors.

“ *La politique familiale est adaptée à notre population avec des mesures correspondantes à chaque situation.* ”

Le conseil d'administration du CCAS est un lieu de réflexion pour comprendre les problématiques traversées par les familles : *réflexion sur la précarité énergétique, étude des situations familiales de plus en plus précaires, projet avec les habitants...*

L'analyse de ces observations permet aux représentants d'enrichir leurs propositions pour la politique sociale et familiale déployée dans la commune.

Les représentants familiaux, mandatés par l'Udaf, ont pour mission de porter la voix des familles. Pour les soutenir dans leurs missions, nous leur adressons des outils concernant la politique familiale.

Voici quelques exemples, de politique familiale que nos représentants auront pu porter au cours de l'année :

- *Mieux prendre en compte les aidants familiaux ;*
- *Meilleure indemnisation du congé parental ;*
- *Revalorisation des prestations familiales face à l'inflation,*
- *Veille à la sauvegarde du pouvoir d'achat des familles. (...) Recherches de solutions tendant à améliorer la condition de vie des familles dans le besoin.*

Représentants en santé

Le rôle de représentants familiaux en commission des usagers.

“ *Mon statut de représentant des usagers me permet de participer à plusieurs instances, groupes de travail et organisations pour être en contact avec les usagers et leurs proches ainsi qu'avec les professionnels.* ”

Les représentants familiaux en santé veillent **au respect des droits des usagers**, et contribuent à l'amélioration de prise en soin de l'utilisateur et sa famille.

Afin d'être identifié comme représentants et porter la voix des usagers plusieurs supports de communication sont proposés :

- *Le livret d'accueil* : cet outil est proposé aux usagers, il contient les coordonnées des représentants de l'établissement. Ainsi, les usagers peuvent interpellier les représentants directement.
- *La permanence d'accueil* ou les *visites* auprès des usagers.
- *Les questionnaires de satisfaction* : cet outil une fois récolté et analysé permet de recueillir la parole des usagers et d'en témoigner.

“En traitant avec la direction des plaintes et réclamations de façon complète, en échangeant avec le plaignant, vous améliorez la prise en soin de patients et des familles. Il y a encore du progrès à faire.”

En cas de désaccord au sein de l'établissement, les usagers peuvent exprimer des *plaintes et réclamations* qui seront ensuite analysées et traitées.

Aussi, les représentants sont en mesure d'accompagner les usagers lors de *médiations* avec l'établissement de santé. Malgré tout, un représentant témoigne d'une évolution des *réclamations* qui sont *moins nombreuses depuis la crise sanitaire*.

La participation aux instances et comités.

“Notre place de représentant associatif des usagers est parfaitement reconnue et soutenue par la direction. Nous sommes sollicités pour co-construire les évolutions et participer aux travaux d'amélioration.”

Dans les comptes rendus de mandat des représentants en santé, des thèmes sont fréquemment abordés, en particulier les instances et comités auxquels ils participent. Parmi ces instances, certaines offrent l'opportunité de contribuer à la gouvernance de l'établissement, tandis que d'autres permettent de superviser les aspects opérationnels*.

La somme des comptes rendus des mandats en santé laisse transparaître trois comités fréquemment évoqués :

CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales

CLAN : Comité de liaison alimentation et nutrition

CLUD : Comité de lutte contre la douleur

Au sein de ces comités, les représentants abordent principalement des questionnements relatifs à la qualité des soins dispensés et à la sécurité du patient. Prendre en compte les questions de sécurité sanitaire, garantir une alimentation de qualité et être attentif à la douleur endurée par les patients, sont autant d'éléments qui contribuent à **l'amélioration du quotidien des usagers en milieu hospitalier**.

Le conseil de surveillance est une instance qui pilote les grandes orientations de l'établissement de santé (contrôle, gestion, projet de l'établissement, qualité...). En ce sens, les établissements suivent *une politique d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins*.

Au sein des conseils, les représentants doivent être soucieux du respect de l'utilisateur (l'accueil, la qualité de la prise en charge, la prise en compte de ses besoins...). Un représentant nous livre que les familles, les aidants sont acteurs au sein de l'institution, et qu'ils sont intégrés dans les projets présentés au conseil de surveillance.

Par ailleurs, les représentants sont consultés pour des aspects plus techniques dont *l'approbation des comptes-rendus et des rapports budgétaires*. La stratégie contenue dans le *projet d'établissement* est abordée lors des conseils de surveillance.

Les représentants peuvent participer à son élaboration et suivre son évolution. Cette feuille de route permet de planifier les objectifs, les moyens et les modalités de suivi.

*Au cours de cette partie nous relatons essentiellement des comités et instances largement mentionnées par nos représentants, la liste n'est pas exhaustive.

Représentants en conseil de famille des pupilles de l'Etat

Le conseil de famille

Le conseil de famille est une instance chargée de la tutelle des pupilles de l'Etat. Les pupilles de l'Etat sont des enfants dépourvus de l'autorité parentale qui sont confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les conseils de famille sont composés de huit membres nommés par le Préfet du département. L'Udaf du Nord a mandaté douze représentants qui siègent en conseil de famille.

Le conseil de famille a pour mission **de prendre des décisions déterminantes pour l'avenir de l'enfant**. A ce titre, les représentants familiaux doivent être extrêmement attentifs à l'histoire et l'environnement de l'enfant.

Le rôle des représentants en conseil de famille

Les représentants ont pour mission *le suivi individuel des enfants pupilles*. Ils suivent le quotidien des enfants dans *leur parcours scolaire, de santé et de vie*.

Également, ils sont amenés à prendre des *décisions* pour l'enfant *dans son intérêt tout en tenant compte de ses besoins fondamentaux*.

Afin de préparer les conseils de famille, les représentants doivent en amont *prendre connaissance des dossiers administratifs des enfants*, qui contiennent des éléments précieux concernant leur histoire.

L'enfant dispose d'un droit d'expression au sein du conseil de famille, et les membres doivent accorder une grande importance à son écoute.

Pour assurer cette représentation, il faut avoir des compétences essentielles notamment une *grande ouverture d'esprit* et la *capacité de savoir se contenir dans des situations compliquées*, particulièrement dans le suivi des parcours complexes des enfants.

Constats

Les représentants perçoivent les difficultés de l'aide sociale à l'enfance notamment au travers du surcroît de dossiers qui entrave la qualité de suivi de l'enfant.

Malgré tout, un représentant aborde l'amélioration *dans la prise en charge des enfants même s'il demeure des écarts et un manque de famille d'accueil ou de places en structures*.

Représentants en commission d'agrément en vue d'adoption

Sa mission principale est de décider de *l'octroi ou non de l'agrément** en vue d'adoption pour les couples ou personnes seules souhaitant adopter. Les représentants étudient les dossiers de demande d'agrément en évaluant leur capacité d'accueil d'un enfant.

Cette étude du profil des postulants à l'adoption se base sur deux outils principaux : les rapports sociaux et psychologiques. A partir de ces études, les membres de la commission établissent un avis dont ils rendent compte au Président du Conseil Départemental.

La commission est composée de représentants du service de l'aide sociale à l'enfance, d'une personne qualifiée dans le domaine de la protection de l'enfance, et de membres d'associations (ADEPAPE**, EFA**, Udaf).

Concernant le traitement des dossiers, un changement s'est opéré ; auparavant les rapports étaient étudiés le jour de la commission, ce qui rendait la tâche longue. Désormais, les dossiers sont envoyés par mail en amont pour faciliter les échanges entre les membres de la commission. Face à la pluralité des profils d'adoptant, une représentante souligne l'importance de l'ouverture d'esprit dont il faut disposer.



L'application de la loi de février 2022 tarde à se mettre en œuvre en raison des décrets qui se font attendre.



La loi du 21.02.2022 visant à réformer l'adoption :

concerne à la fois les représentants en conseil de famille et commission d'agrément en vue d'adoption. Cette loi vise notamment à :

- rendre l'adoption plus accessible, avec un élargissement des conditions d'adoption exemple : permettre aux couples non mariés d'adopter (liés par le PACS ou concubins) ; abaissement de l'âge minimal pour adopter....
- Sécuriser le statut de Pupille de l'Etat (notamment en améliorant l'accompagnement de l'enfant : bilan de santé, psychologique ; rédaction d'un projet de vie...).
- Renforcer l'accompagnement des adoptants à l'international, afin d'éviter les dérives qui en découlent.
- Améliorer le fonctionnement des conseils de famille (en incluant une personne garante de lutte contre les discriminations).



Pour en savoir plus :

Vie publique

Actualité - Défendre les familles

*Code de l'Action Sociale et des Familles : Article R225-1

**ADEPAPE : Association d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance.

**EFA : Enfance et familles d'adoption

Représentants en Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La caisse d'allocations familiales, au niveau départemental, associe à son conseil d'administration des représentants des employeurs et des salariés, ainsi que des représentants des associations familiales.

L'Udaf a toute sa place au sein du CA et son expertise est reconnue.

Les représentants défendent la voix des familles au sein d'une instance qui a des conséquences concrètes pour elles. Il est nécessaire pour exercer cette représentation de tenir compte des spécificités départementales et de disposer d'un attrait particulier pour les enjeux familiaux.

Au sein des conseils d'administration, les représentants approuvent les directives de l'instance telles que : *le suivi budgétaire, l'approbation des comptes, les bilans et perspectives de la CAF, la réglementation.*

Les administrateurs et administratrices de l'Udaf à la Caf représentent bien les intérêts des familles et des enfants notamment à travers leur positionnement sur les crèches privées lucratives.

Les crèches privées lucratives.

Depuis plusieurs années, les modèles lucratifs de la petite enfance (micro crèche paje) font apparaître des dérives (manque de véritables projets pédagogiques, turn over important du personnel...).

Des cas de maltraitances ont été révélés notamment dans le rapport sur les crèches produit par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS). L'Unaf avait alerté sur le modèle économique des crèches privées lucratives en 2023.

Les représentants familiaux mandatés par l'Udaf du Nord se sont saisis de cette question.

Consulter le communiqué de presse



PETITE ENFANCE
Voyant rouge sur le modèle économique
des crèches privées lucratives

À la suite du rapport, « électrochocs » de l'ignis sur les crèches commandé par le gouvernement et publié en avril dernier, les questions sur les crèches publiques laissent toujours l'actualité. L'Union d'enquêteur depuis plusieurs années de leurs dérivés et des effets sur l'ensemble de la politique de la Petite enfance.

[illegible]

Propositions de l'Unaf pour assainir le système

Inspirée des commissions d'enquête à propos de la Cofinanc, l'Unaf a lancé le cadre de ses propositions en avril 2012. Elles ont été présentées à la commission de la Sécurité sociale et de la Santé de l'Assemblée nationale et ont inspiré les décisions d'un Service public de la Petite enfance.

- **Renforcer le cadre pour les familles pour faciliter les structures familiales sur leur point**, en généralisant les services de soutien aux familles.
- **Accroître profondément le Cofinanci (appelé budget) pour les entreprises** comme le demandent (jusqu'à 10%) les associations des Français. Ce dispositif est efficace, efficace et incitatif, mais il nécessite d'être renforcé.
- **Engager les entreprises pour la co-éducation et l'éducation** en généralisant les services de soutien aux familles.
- **Renforcer le système des micro-crèches** (à partir de janvier 2013) et (jusqu'à 10%) les associations des Français.
- **Accroître en urgence les coûts des micro-crèches** (à partir de janvier 2013) et (jusqu'à 10%) les associations des Français.
- **Accroître en urgence les coûts des micro-crèches** (à partir de janvier 2013) et (jusqu'à 10%) les associations des Français.

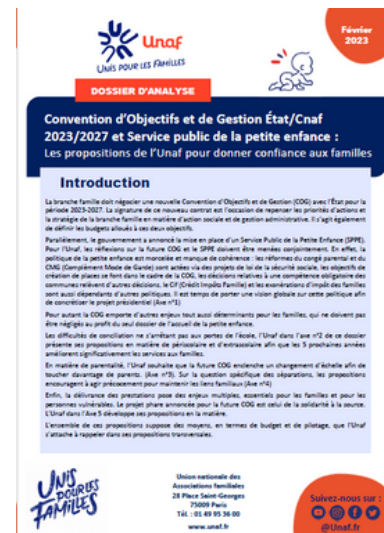
La commission de la Sécurité sociale et de la Santé de l'Assemblée nationale a adopté les propositions de la commission de la Sécurité sociale et de la Santé de l'Assemblée nationale.

L'application de la politique nationale.

Les représentants au sein des CAF sont au fait des orientations politiques nationales.

En 2023, les représentants familiaux ont abordé la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023/2027. La COG est un outil qui est décliné en *Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Gestion (CPOG)* entre la CNAF et les caisses départementales.

Les conventions permettent d'évaluer les dispositifs mis en place, de tendre à les améliorer en fixant des moyens et objectifs pour y parvenir. Toutefois, face à cette déclinaison un représentant souligne le manque de marge de manœuvre dû au cadrage national « *limites de notre action car la politique familiale est décidée au niveau national* ».



Les spécificités locales.

Nos représentants familiaux **sont les premiers témoins de la mise en place des dispositifs et participent à son amélioration.** La CAF du Nord a déployé *une expérimentation de l'aide à l'urgence pour les victimes de violences conjugales.* Cette expérimentation locale, issue de la politique nationale a pu être enrichie par des suggestions de nos représentants, notamment pour que le dispositif puisse *s'étendre sur le département.*

A la CAF du Nord nos représentants abordent des thématiques différentes, qui impactent la vie des familles.

- Importance d'accompagner la fracture numérique ;
- Alerte sur l'abaissement de l'âge pour s'inscrire à la formation BAFA ;
- Le développement de l'écoute et d'appui à la fonction parentale.

Les témoins des réalités de vie des familles.

Les représentants nous permettent de repérer les points de vigilance concernant les familles, notamment lorsque les situations se détériorent :

- La paupérisation de la population est bien perceptible et les aides sollicitées pour solutionner des cas d'urgence paraissent bien souvent indispensables, mais elles ne règlent les situations que temporairement.
- Il faut rester vigilant et s'interroger sur le nombre de dossiers de demandes individuelles qui diminue constamment alors que les situations s'aggravent et se complexifient notamment à cause des prix (énergie, alimentaire...).

Les défis auxquels sont confrontés les familles deviennent plus complexes et la précarité s'aggrave avec l'inflation. C'est pourquoi, le travail de terrain de nos représentants est essentiel pour améliorer concrètement la vie des familles.

Représentants "logement"

Les mandats de représentation **dans le secteur du logement sont multiples**. Le logement recouvre plusieurs champs : les attributions de logement, la prévention des expulsions, les recours juridiques pour l'accès au logement.

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

“ Je découvre une misère sociale dont certains usent pour aboutir à des situations inacceptables. ”

Le CODERST est une commission chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'environnement, la gestion des ressources, prévention des risques sanitaires et technologiques.

Cette représentation nécessite un temps de travail en amont afin d'analyser les dossiers pour être en capacité d'intervenir et de poser des questions. Pour lutter contre les logements insalubres des conseils sont organisés réunissant : les collectivités, l'ARS, le préfet.

Les commissions peuvent se tenir en présence des propriétaires et des locataires. A l'issue du conseil, **des solutions sont trouvées avec l'ensemble des participants afin de lutter contre la situation d'insalubrité**. Pour cela, différentes solutions peuvent être apportées : mise en demeure, relogement.

Cette représentation nécessite une grande attention de la part des représentants, qui sont amenés à défendre avant tout l'intérêt des familles.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

“ Je peux vous dire que dans cette instance, ils proposent énormément de solutions avant l'expulsion. ”

La mission de la CCAPEX est d'empêcher les expulsions de locataires de leur logement. La commission peut être saisie par des organismes (bailleur, locataire, la CAF...) afin de traiter la situation d'impayé ou une menace d'expulsion du logement (également en cas de conflit de voisinage, de congé pour vente...).

Les représentants familiaux qui y siègent, **disposent d'une voix consultative**. Les représentants familiaux œuvrent à analyser des dossiers, et émettre des propositions afin que les familles soient accompagnées pour éviter l'expulsion.

Les représentants sont attentifs à la composition des familles, aux revenus, autant d'éléments qu'ils doivent prendre en compte pour émettre un avis.

En effet, avant l'expulsion, les représentants tentent de trouver tous dispositifs existants afin de solutionner les difficultés. Malgré tout, une représentante témoigne de la complexité de cette posture : *il est difficile de prendre une mesure d'expulsion même si le constat est déplorable*.

Le droit au logement opposable (DALO)

“ De nombreux partenaires participent à la commission et apportent le maximum de solutions. ”

La loi du droit au logement opposable est par définition la possibilité de saisir la justice par les foyers prioritaires n'ayant pas obtenu de logement afin de bénéficier d'un habitat dans le parc locatif social. Cette loi permet d'ériger la responsabilité des pouvoirs publics en matière de logement social auprès des individus en difficulté ne pouvant pas accéder à l'habitat dans le secteur privé.

Une des difficultés rencontrées au cours de ce mandat, est de tenter de reloger les familles compte tenu du manque d'habitation.

Les dossiers abordés en commission sont *confidentiels*, des *propositions* et des *solutions* viennent enrichir les situations abordées.

Un dispositif récent est préconisé dans les commissions celui de **l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**. Ce dispositif permet de faciliter la transition des individus qui vivent en centre d'hébergement vers l'acquisition d'un logement indépendant.

Au cours des commissions, nos représentants interviennent afin de trouver des solutions pour les familles.

La Commission d'Attribution de Logements dans le parc locatif social (CAL)

“ 2023 a été marquée par les difficultés rencontrées par les familles. (...) De plus en plus de familles sont en attente de logements, les seuls logements libres ne peuvent répondre à la demande. ”

Le parc locatif social présente l'ensemble des habitats à loyer modéré. Le logement social est un dispositif conçu pour permettre aux foyers n'ayant pas accès aux logements du parc privé d'accéder à l'habitat.

La commission d'attribution des logements **est une commission stratégique**, puisqu'elle permet d'attribuer des logements aux familles en analysant leur situation. Les commissions sont composées de différents représentants d'organisme dont : *membres du DALO, des administrateurs et salariés* de l'organisme d'habitat social.

Afin d'attribuer les logements, les situations familiales sont analysées en prenant en compte : *les conditions de vie des locataires, la composition des familles, ou encore la précarité des demandeurs.*

Aussi, **les situations sont examinées au regard des priorités imposées par le cadre juridique** (*loi DALO, violences intrafamiliales, plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées*). En moyenne, 150 dossiers sont traités, et une *cinquantaine de logements* sont attribués annuellement.

Lors de ces commissions, nos représentants s'attèlent à défendre *le droit* des familles tout en *restant très vigilants* afin *d'équilibrer* l'attribution des logements. Une représentante souligne l'importance des commissions contentieuses, qui consistent à régler les affaires litigieuses avec les locataires. Investir cette commission permet de *défendre* les intérêts familiaux et de *bénéficier d'une meilleure photographie des difficultés* rencontrées par les familles.

Conclusion

L'Udaf veille autant que possible à vous **transmettre des informations sur les grandes orientations de la politique familiale** (communiqués de presse, lettre d'information, enquêtes thématiques...), également, vous avez à votre disposition des outils vous permettant de nourrir vos connaissances.

Par ailleurs, dans le cadre de notre plan de développement et de soutien à la vie associative, nous développerons tout au long de l'année 2024 **des temps de regroupement et d'échanges entre représentants** exerçant le même mandat, ou travaillant sur une même thématique.

L'objectif visé est **d'alimenter la fonction observatoire des besoins, d'échanger et de croiser les regards** pour comprendre et analyser les enjeux des politiques déployées. C'est aussi de permettre aux représentants de se forger un esprit critique dans l'intérêt des familles.

Votre investissement est précieux, votre fonction de porte-parole des familles est indispensable, et à ce titre **nous vous remercions pour votre engagement.**

Ressources

Consulter les ressources de l'Unaf.

[Site internet : défendre les familles](#)

[Veille parlementaire de l'Unaf](#)

[Plaidoyers](#)

[Etudes qualitatives et quantitatives produites par l'Unaf](#)

Recevoir les lettres électroniques.

[S'inscrire à la lettre électronique de l'Udaf 59](#)

[S'inscrire à la lettre électronique de l'Unaf](#)

S'informer sur sa représentation.

[Flyers : devenir représentant en CAF](#)

[Guide pour les représentants au sein des conseils de famille](#)

[Guide destiné aux enfants – « Léa devient pupille de l'Etat »](#)

[Guide du représentant des usagers par FAS](#)

[Guide du représentant en CCAS](#)

Lexique

ADEPAPE : Association d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance.

ASE : Aide sociale à l'enfance.

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement.

CA : Conseil d'administration.

CAF : Caisse d'allocations familiales.

CCAS : Centre communal d'action sociale.

CCPAEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions.

CDU : Commission des usagers.

CLAN : Comité de liaison alimentation et nutrition.

CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales.

CLUD : Comité de lutte contre la douleur.

CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.

CODERST : Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

COG : Convention d'objectifs et de gestion.

CPOG : Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion.

DALO : Droit au logement opposable.

EFA : Enfance et familles d'adoption.

IGAS : Inspection générale des affaires sociales.

UDAF : Union départementale des associations familiales.

UNAF : Union nationale des associations familiales.

UNIS
POUR LES
FAMILLES